

Les villes candidates

à l'organisation des Jeux Olympiques de 1968

L'article 51 des Règles olympiques stipule que le Comité International Olympique désigne la ville où les Jeux Olympiques seront célébrés. Cette désignation, à moins de circonstances exceptionnelles, doit intervenir au moins six ans à l'avance. C'est donc en 1962 que le Comité International Olympique aurait dû faire son choix. Des « circonstances exceptionnelles » sont néanmoins intervenues en ce sens que les nouvelles Règles olympiques, édition 1962, prévoyant un délai de CINQ ans seulement, furent modifiées après leur impression et le délai prolongé à six ans. Pour cette raison le dernier délai fut fixé au début de 1963. Cette date étant écoulée, nous sommes à même de donner dans cette édition la liste des villes candidates à l'organisation des Jeux de la XIX^e Olympiade et de ceux des X^{es} Jeux Olympiques d'Hiver de 1968.

JEUX DE LA XIX^e OLYMPIADE

Buenos Aires
Detroit
Lyon
Mexico

X^{es} JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Calgary (Canada)
Grenoble (France)
Lahti (Finlande)
Lake Placid (U. S. A.)
Oslo (Norvège)
Sapporo (Japon)
Sion (Suisse)

Il y a lieu de souligner que lorsque plusieurs villes d'un même pays présentent une candidature, il appartient au Comité Olympique de ce pays de faire son choix et de

présenter la candidature de la ville choisie par lui au Comité International Olympique. Ce fut ainsi le cas pour les États-Unis, où plusieurs villes (et tout spécialement Los Angeles qui organisa déjà les Jeux en 1932) manifestèrent leur intention d'obtenir cette organisation. Le Comité Olympique des États-Unis — après enquête — choisit la ville de Detroit et la présenta au Comité International Olympique.

D'autre part, on sait que Lausanne et Le Caire retirèrent leur candidature et que celle de Manille ne put être prise en considération parce que présentée par l' Athletic Federation des Philippines en quatre lignes, au lieu d'être soumise au Comité International Olympique par le Maire de la ville ou par la plus haute instance de la Cité.

C'est donc à Nairobi, à l'occasion de sa 60^e Session que le Comité International Olympique fixera son choix, en octobre prochain. Toutes les villes des Jeux d'Été pourront envoyer une délégation pour défendre leurs chances et elles seront reçues par le Comité International Olympique à l'occasion d'une séance spécialement réservée à laquelle les délégués des Fédérations Internationales pourront être présentes, si elles le désirent, pour émettre leur point de vue. A cet effet, et au vu des frais élevés que comporte un déplacement au Kenya, la Commission Exécutive du Comité International Olympique ouvrira un débat sur ce sujet lorsqu'il rencontrera ces fédérations internationales à Lausanne le 6 juin 1963. Cela leur épargnera ce long déplacement.

Quant aux villes s'intéressant à l'organisation des Jeux d'Hiver, elles pourront envoyer des délégations, non pas à Nairobi, mais à Innsbruck à la veille des Jeux d'Hiver de 1964.

Page ci-contre:

***La ville de Sapporo (Japon)
présente sa candidature
pour les Jeux d'Hiver 1968***

en haut: Les délégués de Sapporo apportant leur candidature au Comité International Olympique à Lausanne le 7 février 1963.

en bas: Remise de la candidature de Sapporo au Président Avery Brundage. (7 février 1963.)





*La ville de Sion (Suisse)
présente sa candidature
pour les Jeux d'Hiver 1968*

M. Imesch, président de la ville de Sion (Suisse) apporte la candidature de sa ville pour l'obtention des Jeux d'Hiver en 1968. M. A. Brundage reçoit la candidature à Mon-Repos à Lausanne. (7 février 1963.)